



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1737

Approbation de l'avenant n° 1 au contrat entre la SNC Hôtel-Dieu Réalisation et la Ville de Lyon concernant la fouille de l'Hôtel-Dieu (tranche 6 : cour du Magasin)

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAIN (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2015/1737 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENTRE LA SNC HOTEL-DIEU REALISATION ET LA VILLE DE LYON CONCERNANT LA FOUILLE DE L'HOTEL-DIEU (TRANCHE 6 : COUR DU MAGASIN) □ □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation a engagé la reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu de Lyon. Ce tènement est situé dans un secteur où les résultats de diverses opérations archéologiques antérieures attestent une occupation relevant de plusieurs époques successives. Depuis 2011, le chantier a été accompagné de plusieurs opérations archéologiques (diagnostics et fouilles), prescrites par le Service Régional de l'Archéologie (SRA - Direction Régionale des Affaires Culturelles) et réalisées par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL).

La construction d'un centre de congrès dans la cour de la Pharmacie (tranche 6) touche une emprise où sont attestées la présence d'un carré consacré aux sépultures juives et l'existence, déjà connue grâce aux plans anciens et aux textes d'archives, d'un cimetière protestant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'évaluation possible du nombre minimum des sépultures protestantes s'élève à 1 200 individus.

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation a choisi le Service archéologique de la Ville de Lyon comme opérateur archéologique pour réaliser cette fouille.

Le contrat soumis à la validation du Conseil municipal par délibération n° 2015/1524 du 28 septembre 2015 prévoyait que l'intervention du Service archéologique de la Ville de Lyon soit facturée à l'aménageur pour un montant de 1 089 918 € HT. Il avait été, afin de répondre aux contraintes de calendrier du chantier de reconversion de l'édifice, élaboré en amont de l'émission des préconisations de la prescription du SRA (émise le 13 octobre 2015). Il incluait la nécessité de prévoir un ou plusieurs avenants qui lui permettraient de se mettre par la suite en conformité avec ces données.

Les modifications apportées à ce contrat figurent dans la seconde version du devis, qui prévoit que l'intervention soit facturée à l'aménageur pour le montant de 998 559 € HT, auquel peuvent venir s'ajouter des tranches conditionnelles de 6 046 € HT chacune permettant l'étude d'éventuelles sépultures de catastrophe.

Est annexée au présent avenant avec valeur contractuelle entre les deux parties signataires la nouvelle proposition financière de la Ville de Lyon (annexe I).

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération, de la logique de son suivi par le SAVL, opérateur de tous les diagnostics et fouilles précédemment menés sur le site, et de la nécessité de mettre en conformité le contrat avec la prescription de fouille émise par l'Etat (n° 15-311) en tenant compte des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération ;

Vu la délibération n° 2015/1524 du 28 septembre 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. L'avenant n° 1 au contrat de fouille susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation pour la réalisation de la fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu (Lyon 2° – tranche 6), validé par délibération n° 2015/1524 du 28 septembre 2015, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes découlant de l'exécution de cet avenant prévues par l'article L 524-9 et l'article R 523-44 du Code du Patrimoine (Livre V, titre II) seront imputées comme suit : article 70688, fonction 324, ligne 66318 - opération nature FHDSA - programme OPARCHEOSA des budgets 2015, 2016, 2017 et 2018.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN